

**O B J E T : PERMISSION DE STATIONNEMENT
INSTALLATION D'UNE BENNE
36 RUE DE LA RÉPUBLIQUE**

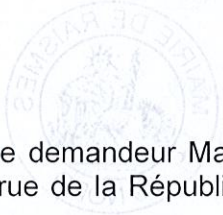
Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de Police du Maire,

Vu la demande, en date du 10 juillet 2024 de Madame Michelle RIGAUX domicilié au 36 rue de la République - Raismes (59590) sollicitant l'autorisation d'installer, du 29 juillet au 03 août 2024, une benne devant le 36 rue de la République pour des travaux.

Considérant la demande de Madame Michelle RIGAUX à l'occasion de l'installation d'une benne devant le 36 rue de la République à Raismes 59590, il y a lieu de prendre toutes les mesures en vue de préserver la sécurité publique,

ARRETE



Article 1^{er} : Le demandeur Madame Michelle RIGAUX est autorisé à déposer une benne devant le 36 rue de la République à Raismes (59590), du 29 juillet au 03 août 2024, pour des travaux.

Article 2 : À cet effet, le stationnement sera interdit devant le 36 rue de la République à Raismes (59590)

Article 3 : Le trottoir sous la benne sera protégé pour éviter la détérioration du revêtement.

Article 4 : Le demandeur assurera le nettoyage du trottoir, du parking et du fil d'eau, après l'enlèvement de la benne.

Article 5 : Le demandeur se chargera de l'affichage de l'arrêt municipal, de façon visible, avant l'installation de la benne.

Article 6: Les travaux ci-dessus autorisés devront être complètement terminés le 03 août 2024 au soir.

Article 7 : Immédiatement après la fin des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous décombres et matériaux, de réparer tous dommages et de rétablir, à ses frais, après avis donné deux jours à l'avance à la Mairie, la voie publique et ses dépendances.

Article 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. Le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- à M. le commissaire de Police de Raismes
- Aux services de la Police Municipale, chargés de son exécution.
- Au responsable de Voirie de la Ville de Raismes
- Au Service d'Interventions Quotidiennes
- Au demandeur,

Raismes, le 10 juillet 2024

Le Maire

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué
Jean-Paul BIREMBAU



	11 JUIL. 2024
Affiché le.....	
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Document exécutoire à compter du.....	11 JUIL. 2024
Notifié le	11 JUIL. 2024